

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 juin 2000, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Dans le cadre des opérations de développement social urbain mises en place dans le quartier des Clochettes à Saint Fons, les partenaires du contrat de ville ont prévu la réalisation de travaux d'aménagement du centre Léon Blum qui constitue le coeur du quartier développement social urbain.

Ces travaux, qui ont été approuvés par délibération en date du 21 février 2000, sont budgétés à hauteur de 1,5 MF TTC et réalisés par la direction de la logistique et des bâtiments.

Cette opération consiste à aménager des bureaux sur trois niveaux pour que l'Institut national de recherche pédagogique puisse accueillir rapidement une trentaine d'agents supplémentaires afin de permettre la création d'un établissement recevant du public indépendant.

Il s'avère, aujourd'hui, que ces travaux pourraient faire l'objet d'une subvention de l'Etat.

Le montage financier deviendrait alors le suivant :

- Etat	300 000 F
- Communauté urbaine	1 200 000 F

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération en date du 21 février 2000 ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat et développement social ;

DELIBERE

1° - Approuve le montage financier de l'opération tel qu'il lui a été présenté.

2° - Autorise monsieur le président à solliciter la subvention de l'Etat au taux maximum.

3° - La recette attendue sera à inscrire dans le cadre des autorisations de programme - exercice 2001 - compte 132 100 - fonction 824 - opération 0058.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,